

# AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT LOCAL N° DNCMP/51/F/2018 POUR LA FOURNITURE DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES

Date de publication : 26/2/2018

Date d'ouverture : 27/3/2018

Le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, Direction de la Protection des Végétaux, lance un appel d'offres ouvert local pour la fourniture des produits phytosanitaires.

## 1. OBJET

Le présent marché est constitué de deux (2) lots distincts et concerne la fourniture ainsi que la livraison des produits phytosanitaires ci-dessous repris.

Lot n°	Produits	Unité	Quantités
1	Benomyl 50 WP	Kilogramme	500
	Kitazin 48 EC	Litre	800
	Fongicide homologué à base de Mancozeb 80 WP	Kilogramme	3 000
	Thiram 80 WP	Kilogramme	500
2	Actalm super/Actellic super/Stockal dust 1,9% DP	Kilogramme	1 520
	Dursban 4E	Litre	1 250
	Deltametrine 2,5% EC	Litre	1 250

## 2. FINANCEMENT

Le marché est financé à 100% sur Budget Général de l'Etat, exercice 2018.

## 3. PARTICIPATION

La participation à la concurrence est ouverte à égalité de conditions à toute personne physique ou morale justifiant des capacités juridiques, techniques et financières requises, n'ayant pas commis une tricherie sur les marchés antérieurs conclus avec le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage.

## 4. LIEU D'EXECUTION

Les fournitures seront livrées et déchargées dans le magasin central de la Direction de la Protection des Végétaux, sis à Nyabiharage, près de l'Ex. SRD Kirimiro, Gitega urbain.

## 5. PRESENTATION DES OFFRES

Les offres devront être paginées, paraphées et comprendre une table de matière. Aussi, elles devront être présentées en six (6) exemplaires dont l'original et cinq (5) copies sous double enveloppe. L'une contiendra l'offre technique ainsi que tous les renseignements administratifs exigés dans le Dossier d'Appel d'Offres.

sb

L'autre contiendra l'offre financière ainsi que tous les renseignements pouvant faciliter l'évaluation financière de l'offre dont le bordereau des prix.

Les deux seront glissées dans une seule enveloppe extérieure sans aucun signe distinctif.

Le soumissionnaire prendra soin de marquer sur l'enveloppe extérieure la mention « *Offre pour la fourniture des produits phytosanitaires. A n'ouvrir qu'en séance publique du 27/3/2018* ». *Aucune autre mention ni cachet ne sont acceptés sur l'enveloppe extérieure, sous peine d'être rejetée.*

## **6. CONSULTATION ET OBTENTION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES**

Les soumissionnaires intéressés à concourir peuvent obtenir des informations supplémentaires et examiner le Dossier d'appel d'offres dans l'un des endroits ci-après :

i. Direction de la Protection des Végétaux

B.P 114 Gitega ; Tél. : 22 40 20 36 ; Fax : 22 40 21 04 ;

E-mail : [dpvbd@yahoo.fr](mailto:dpvbd@yahoo.fr)

ii. Antenne de Contrôle Phytosanitaire de Bujumbura sise dans les enceintes du Projet

Maraîcher et Fruitier, à Ngagara, Bujumbura

Tél. : 22 23 13 36

## **7. DEPOTS DES OFFRES**

Les offres sous plis fermés et rédigées en langue française devront parvenir au Cabinet du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, plus précisément dans la salle des réunions, Téléphones : 22 22 20 87, 22 22 51 41, au plus tard le *27/3/2018 à 9h00*, heure locale. Les offres devront être accompagnées des échantillons des produits phytosanitaires avec leurs emballages.

## **8. OUVERTURE DES OFFRES**

L'ouverture des offres aura lieu au Cabinet du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage sis à Ngagara quartier IV, Bujumbura le *27/3/2018 à 9h30* du matin, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui le souhaitent et d'un représentant de la DNCMP.

Les offres techniques et financières seront ouvertes le même jour. Le procès-verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents et transmis à la DNCMP.

## **9. DELAI D'ENGAGEMENT**

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de nonante (90) jours calendrier. Le délai d'engagement part de la date d'ouverture effective des offres.

## **10. DELAI DE LIVRAISON**

Le délai de livraison est fixé à nonante (90) jours à partir de la réception de la lettre du marché signée par toutes les parties contractantes.

## 12. ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le Dossier d'appel d'offres peut être retiré par les candidats aux adresses indiquées ci-dessus moyennant présentation d'une preuve de paiement d'un montant de **CINQUANTE MILLE FRANCS BU (50 000 BIF)** ou l'équivalent en une autre monnaie convertible versés au **compte n° 1101/001.04** ouvert à la **Banque de la République du Burundi**.

Fait à Gitega, le 16 /02/2018

**LE DIRECTEUR DE LA PROTECTION  
DES VEGETAUX,**

**Eliakim SAKAYOYA.-**

**LE MINISTRE DE L'AGICULTURE  
ET DE L'ELEVAGE,**

*P.O. Sava Jean Romaine*

**Dr. Déo-Guide RUREMA (PhD)-**

*Dr. Ndirakobuca Epiphane*

